

Encadrer un groupe de pratiques vocales collectives en musiques actuelles

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Compétences d'encadrement : animation et pédagogie de groupe, techniques (vocales, musicales et corporelles), esthétiques/stylistiques**

Elle concerne plus particulièrement les domaines de la culture, de l'éducation et des loisirs

Code(s) NAF : **85.42Z**, **85.31Z**, **85.52Z**, **85.51Z**,
85.59A, **85.59B**, **90.03B**, **90.02Z**,
90.01Z, **94.99Z**

Code(s) NSF : **335**, **133**, **333**

Code(s) ROME : **L1301**, **L1101**, **L1202**

Formacode : —

Date de création de la certification : **28/03/2017**

Mots clés : **GROUPE**, **CHOEUR**, **MUSIQUE**, **VOIX**

Identification

Identifiant : **2827**

Version du : **06/06/2017**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

■ **Non formalisé**

Non formalisé :

- [Courrier de J.C. Michel, président de l'Institut Français d'Art Choral \(IFAC\)](#)
- [Courrier de L. Laurent Testoris, directeur de la Confédération Musicale de France \(CMF\)](#)
- [Courrier de J.C. Wilkens, directeur de la fédération française A Cœur Joie \(ACJ\)](#)
- [Courrier de T. Duval président du Collectif RPM](#)
- [Courrier de A. Constantin, présidente de l'AFPC - EVTA France](#)
- [Courrier de Y. Bommenel, président du Syndicat des Musiques Actuelles \(SMA\)](#)
- [Courrier de G. Lechevin, président de la FEDELIMA](#)
- [Reconnaissance des organisations professionnelles, syndicales, associations, fédérations nationales et collectivités territoriales dans lesquelles travaillent](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Constituer au plan national un vivier de personnes qualifiées ayant vocation à constituer un réseau professionnel pour encadrer et mettre en œuvre des projets artistiques dans les pratiques vocales collectives en musiques actuelles.

Garantir le niveau de professionnalisation de ces encadrants.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Animer un groupe et utiliser des pédagogies de groupe :

animer un groupe/collectif de pratiques vocales et/ou vocales et instrumentales et intégrer les individus dans le groupe,
utiliser une pédagogie différenciée permettant de travailler avec des individus de niveaux différents, d'appliquer une transmission orale (vocale, verbale et non verbale) et effectuer des évaluations individuelles et collectives,
utiliser des méthodologies et des savoir-faire pour transmettre,
prévenir des risques auditifs et vocaux,
faire pratiquer différents modes et styles vocaux (voix saturée, beatbox, belting, blend, twang,...),
favoriser la construction du groupe et l'autonomie des chanteurs par les échauffements et l'improvisation,
intégrer les nouvelles technologies dans le projet du groupe,
réaliser et développer des projets artistiques et culturels incluant des pratiques vocales collectives en musiques actuelles sur scène et dans tout type de lieu/espace public.

Utiliser différentes technique :

vocale : utiliser la voix pour des répertoires de musique vocale polyphonique adaptées au projet pédagogique et/ou artistique,
musicale : maîtriser et utiliser différentes techniques d'écriture musicale et vocale en musiques actuelles,
corporelle : enseigner et pratiquer des répertoires de musiques actuelles en prenant en compte le corps comme partie intégrante de l'instrument vocal,
mettre en scène, en espace et en mouvement,
prendre en compte l'environnement scénique et technique et avoir recours à des professionnels qualifiés autant que nécessaire.

Connaitre, utiliser et transmettre différentes esthétiques / stylistiques :

Transmettre et faire pratiquer différents styles et esthétiques de musiques actuelles, amplifiés ou non, appliqués à la voix (improvisation, harmonisation et arrangements musicaux/vocaux, modes et styles vocaux) et savoir les croiser.

Public visé par la certification

- Professionnels, diplômés ou non (DEM, DNOP, DADSM, CRDSM, MIMA, DE, CA, DNSPM, DUMI, CAPES, AGREGATION, ...), en situation d'encadrement des pratiques vocales, en exercice ou désireux d'acquérir des compétences spécifiques : chefs de chœur, chanteurs, instrumentistes, animateurs, artistes musiciens, professeurs de l'enseignement général et de l'enseignement spécialisé dans le domaine public ou privé.

Modalités générales

Accessible par voie directe (candidat libre) à tout candidat ayant une pratique soutenue et un diplôme musical (DEM, DNOP, DADSM, CRDSM, MIMA, DE, CA, DNSPM, DUMI, CAPES, AGREGATION, ...) ou une expérience professionnelle d'au moins un an en :

Animer un groupe et utiliser des pédagogies de groupe

Utiliser différentes techniques vocales, musicales, corporelles, scéniques, accompagner et/ou réaliser des projets de musiques actuelles.

Les candidats sans expérience professionnelle et n'ayant pas de diplôme musical se rapportant à l'un des trois éléments de la compétence (animer un groupe et utiliser des pédagogie de groupe - utiliser différentes techniques - connaître, utiliser et transmettre différentes esthétiques / stylistiques) doivent justifier d'une formation minimum de 30 heures répondant à une partie spécifique des éléments constitutifs de la compétence, en cohérence avec leur parcours.

Ces formations recouvrent des stages, ateliers pédagogiques et de pratiques artistiques ponctuels ou réguliers, de tutorat, des visites d'observation dans des structures de pratique et/ou de formation en France et à l'étranger.

Les organismes susceptibles de proposer ces formations sont notamment :

les Missions Voix en Région et structures ressources régionales pour la voix,

les établissements de l'enseignement artistique spécialisé, classés et non classés,

les fédérations nationales de pratiques en amateur,

les établissements de l'Education nationale proposant des cursus/parcours d'encadrement des pratiques vocales collectives,

les lieux et réseaux de musiques actuelles assurant des missions de formation,

les lieux de pratiques artistiques qui proposent ou encadrent des pratiques vocales collectives et/ou des musiques actuelles,

les établissements et organismes de formation et/ou d'éducation artistique dans les domaines des pratiques vocales collectives et des musiques actuelles situés à l'étranger,

D'autres voies d'accès seront étudiées ultérieurement.

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Acquisition et/ou reconnaissance de compétences nouvelles, intégrant des aspects pédagogiques, techniques et de culture musicale élargissant les champs de compétences professionnelles et répondant à de nouveaux besoins d'employabilité. Validation, sans équivalent à ce jour en France, de compétences transversales relevant de la direction de chœur et de la pratique vocale en musiques actuelles, en phase avec l'évolution des pratiques vocales collectives et, plus généralement, des pratiques artistiques.

Pour l'entité utilisatrice

Garantie d'un niveau de compétence permettant de répondre aux attentes des publics sur l'ensemble des répertoires de musiques actuelles, des projets d'éducation artistique et culturelle, des projets de création artistique pluridisciplinaires. Création d'un vivier de personnes qualifiées, diversification des possibilités d'encadrement et enrichissement des pratiques vocales collectives.

Evaluation / certification

Pré-requis

Nécessité d'une pratique soutenue et/ou d'une expérience professionnelle dans les trois domaines suivants :

chant,
direction de chœur/encadrement de groupes vocaux,
accompagnement/pratique des musiques actuelles.
Et nécessité de développer ou porter un projet artistique formalisé.

Compétences évaluées

1. Encadrer un groupe sur le plan de l'animation et de la pédagogie :

gérer un groupe/collectif, intégrer les individus dans le groupe, valoriser les identités, faciliter les interactions et l'expression artistique de chacun au service du groupe et du projet
prendre en compte les différents parcours, niveaux, compétences, savoir-faire et les cultures de chacun, évaluer les progressions individuelles et collectives,
adapter le projet à son environnement et aux capacités des praticiens, anticiper les situations de danger/risque auditifs et vocaux pour les individus et le groupe
mettre en œuvre des processus d'apprentissage de différents modes et styles vocaux,
identifier et adapter des exercices d'échauffement (jeux vocaux, technique "Ice breakers", ...) et d'improvisation appropriés au groupe et à sa progression,
intégrer des outils numériques et à évoluer dans un environnement numérique,
mettre en œuvre, adapter et présenter des projets sur scène ou dans tout autre lieu public

2. Transmettre et faire pratiquer des techniques vocales, musicales, corporelles et d'environnement scénique :

vocale : connaître l'appareil phonatoire et la physiologie de la voix, faire travailler la technique vocale et délivrer un exemple vocal pertinent et adapté aux répertoires pratiqués, utiliser le micro et des outils ou applications numériques (Boucles sonores, tables de mixage, logiciels de traitement du son, ...),

musicale : harmoniser et/ou arranger des pièces instrumentales et vocales polyphoniques (écrites ou spontanées), accompagner (le groupe) avec un instrument, utiliser les langues étrangères,

corporelle : faire le lien entre voix et corps, transmettre et utiliser des techniques corporelles (Feldenkrais, Alexander, Taïchi, yoga),

mettre en scène, mettre en espace et en mouvement (élaborer une scénographie, faire travailler les chanteurs dans l'espace, en prenant en compte l'acoustique et les techniques du son...),

encadrer le groupe avec des outils scéniques (régie, scénographie, ...) et techniques (lumière, amplification, traitement du son et sonorisation, ...) et travailler avec des personnes qualifiées dans ces domaines lorsque c'est nécessaire.

3. Transmettre et faire pratiquer différents styles et esthétiques :

transmettre des spécificités stylistiques et vocales d'au moins deux

Centre(s) de passage/certification

- Plate-forme interrégionale

styles dans les musiques actuelles (pop/rock, jazz, musiques urbaines (rap, électro, etc.), chanson, musiques traditionnelles et du monde) et proposer des métissages stylistiques pour prendre en compte la diversité artistique et culturelle.

improviser, arranger, harmoniser dans les différents styles et esthétiques.

créer avec les ressources et les capacités du groupe (individuellement et collectivement),

transmettre l'histoire des musiques actuelles et des dynamiques rythmiques et sonores propres aux spécificités de chaque esthétique des musiques actuelles.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Non concerné

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Remise d'un certificat délivré par la Plate-forme interrégionale reconnaissant la capacité à encadrer un groupe de pratiques vocales collectives en musiques actuelles

Plus d'informations

Statistiques

Cette certification est une création.

Les publics cibles potentiellement intéressés sont, à titre d'exemple et de manière non exhaustive :

plus de 1000 titulaires du Diplôme d'Etat (DE) délivré par 15 établissements en France à environ 20 à 40 étudiants par an. Aujourd'hui on compte environ 250 diplômés en musiques actuelles, environ 150 en direction de chœur et environ 250 en chant,

500 titulaires du Certificat d'Aptitude (CA) délivré par 2 établissements en France à environ 50 étudiants par an. Aujourd'hui, on compte 37 diplômés du CA en musiques actuelles, environ 50 en direction de chœur et environ 100 en chant,

40 stagiaires en direction de chœur issus des formations de la Confédération Musicale de France,

4000 à 5000 titulaires du Diplôme de Musicien Intervenant en Milieu scolaire (DUMI)

1500 stagiaires (chefs de chœurs, chanteurs, enseignants et étudiants) ayant participé à des actions de formation mises en œuvres par les membres du Groupe voix de la Plate-forme interrégionale depuis 5 ans, avec des formateurs de différents pays européens,

2000 à 3000 professeurs de l'Education nationale (150 à 250 en moyenne par région) qui encadrent des pratiques chorales en milieu scolaire, essentiellement en collèges et lycées, et plus généralement, tout artiste ou encadrant des pratiques collectives.

Dans la mesure où il s'agit d'une création, nous prévoyons une première session avec un public de 15 à 20 personnes certifiées la première année.

Autres sources d'information

<http://www.pfi-culture.org>